

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION DISCIPLINE TRAVAIL



MINISTÈRE D'ÉTAT

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION



Rapport des Activités **2023**



Janvier 2024

Sommaire.

Sigle et Abréviations	3
Mot du Coordonnateur National du PRIME	4
Présentation du PRIME	5
INTRODUCTION	7
I.PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGETISE	8
II. REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS	8
III.DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES ...	14
IV.LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES	15
V. BILAN FINANCIER DU PROJET	15
VI.PERSPECTIVES	16
INTRODUCTION	16
ANNEXE	17

SIGLE & ABBREVIATIONS

DAF	-----	Direction des Affaires Financières
DAPSP	-----	Direction de l'Appui à la Performance du Service Public
DGTSP	-----	Direction Générale de la Transformation du Service Public
DMOA	-----	Direction de la Modernisation et de l'Organisation Administrative
ENA	-----	Ecole Nationale d'Administration
KOICA	-----	Agence Coréenne de Coopération Internationale
MEMFPMA	-----	Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
OSEP	-----	Observatoire du Service Public
PND	-----	Plan National de Développement
PNUD	-----	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRIME	-----	Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat
PSDG	-----	Plateforme de Suivi des Décision du Gouvernement
PSFR	-----	Plateforme de Suivi de la Feuille de Route du Gouvernement
PTAB	-----	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTG	-----	Plan de Travail Gouvernemental
SGG	-----	Secrétariat Général du Gouvernement
SNDI	-----	Société Nationale du Développement Informatique

MOT DU

COORDONNATEUR

NATIONAL



Sékou BAMBA

Coordonateur National

Depuis 2012, les autorités ivoiriennes affichent une forte volonté d'accélérer la dynamique de développement du pays. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire s'est dotée de plusieurs documents de planification dont les Plans Nationaux de Développement 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025 qui consacrent une place importante à la transformation profonde de l'Etat avec une emphase sur l'administration publique.

Il s'agit pour le Gouvernement de bâtir un Etat moderne avec une administration performante au service du citoyen et du secteur privé en s'assurant d'une mise en œuvre efficace des réformes nécessaires pour assurer la transformation structurelle de l'économie telle que voulue par le Président de la République.

C'est pour contribuer à adresser ce défi qu'a été mis en place le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) en août 2017.

Fruit de la longue coopération entre la Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le PRIME a pour missions d'accompagner la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration publique conformément aux dispositions de l'arrêté n°441/PM/CAB du 25 juillet 2018 du Premier Ministre.

L'action du PRIME vise au renforcement des Institutions démocratiques, de la participation citoyenne et du contrôle de l'action gouvernementale ainsi qu'à l'accompagnement des initiatives ciblant l'amélioration de la performance de l'administration publique.

Après une première phase conduite entre fin 2017 et fin 2021, la phase 2 du PRIME a démarré en 2022.

Le présent rapport présente le bilan annuel 2023 du Programme ; année au cours de laquelle l'Unité de Coordination du PRIME s'est mobilisée pour accompagner des initiatives importantes portées par la Cabinet du Premier Ministre, le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et les services du Ministre en charge de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

Sékou BAMBA
Coordonateur National du PRIME

PRESENTATION DU PRIME



Depuis le 25 juillet 2018, le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) a été mis en place par l'arrêté n°441/PM/CAB du Premier Ministre. Ainsi le PRIME entend œuvrer à relever les défis de l'amélioration de la gouvernance institutionnelle et administrative et de la fourniture des services publics innovants, de qualité et accessibles à tous les usagers-client·e-s, dans une approche de rationalisation de l'action publique et de modernisation des pratiques

MISSIONS DU PRIME

- Accompagner la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration publique ;
- Rendre plus cohérente l'action des différents acteurs publics et améliorer de manière significative l'efficacité des programmes/projets de l'Etat afin de répondre aux besoins importants des populations notamment en matière de délivrance des services sociaux de base et de réduction de la pauvreté.



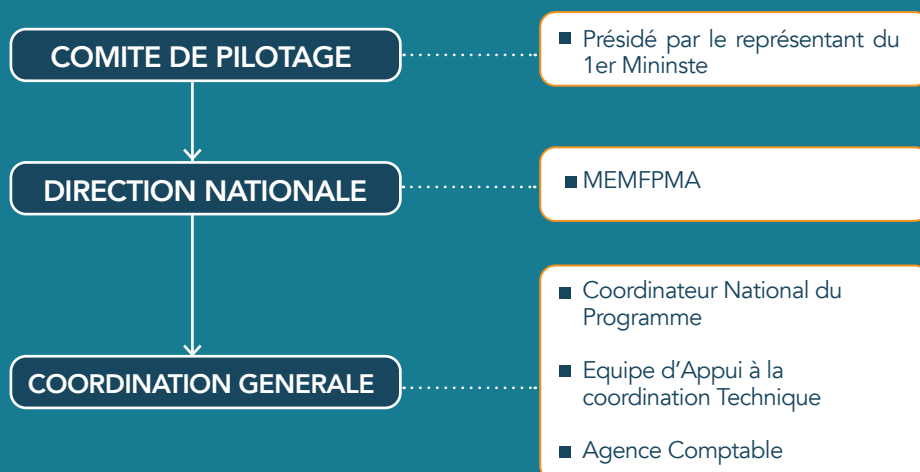
RÉSULTAT STRATÉGIQUE

- Les institutions étatiques et non étatiques mettent en œuvre des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent la gouvernance et réduisent les inégalités.



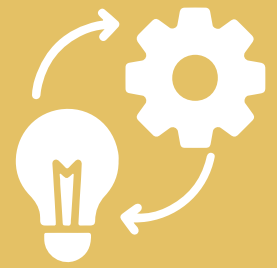
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LES ORGANES DU PRIME



STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Appui/Conseil
- Etudes/Enquêtes
- Renforcement des capacités
- Mise à disposition d'expertises
- Elaboration de notes de politiques publiques
- Gestion des connaissances
- Centre de ressources



VALEURS

- Assurer le service
- Obéissance hiérarchique
- Probité et intégrité
- Recherche de la performance
- Respect de la Hiérarchie
- Disponibilité



Ces valeurs sont consignées dans le code de déontologie de la Fonction Publique.

INTRODUCTION

La volonté affichée du Chef de l'Etat et du Premier Ministre est celle de parvenir à faire de l'Administration ivoirienne, une Administration moderne et de qualité en vue de mieux satisfaire l'utilisateur-client.

Cet Enjeu stratégique du Gouvernement, au cœur des objectifs du PRIME, repose sur des axes d'actions principaux à savoir (i) l'appui à la mise en œuvre des réformes et l'amélioration des politiques publiques, (ii) le soutien à la transformation de l'administration publique et (iii) l'accompagnement des Institutions de la République et le renforcement de la

participation citoyenne et du contrôle de l'action gouvernementale.

Afin de mettre en œuvre ces axes d'actions pour l'année 2023, le PRIME s'est doté d'un Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) axé sur des projets et des activités planifiés et exécutés selon un chronogramme élaboré (confère annexe).

Le présent rapport fait état du bilan des activités réalisées conformément au PTAB, des défis relevés et des perspectives pour l'année prochaine.

I. ACTIVITES PLANIFIEES

Conformément au Plan de Travail Annuel Budgétisé du PRIME, six (6) activités principales activités planifiées sont les suivantes :

1. Activité 1: Réviser et faire adopter les textes portant création, organisation et fonctionnement du PRIME

Activité 2: Développer et opérationnaliser une plateforme digitale de coordination et de suivi des initiatives de modernisation de l'administration

Activité 3: Développer et opérationnaliser une plateforme numérique de suivi de l'application des lois et décrets

Activité 4 : Développer une plateforme numérique et assurer le renforcement des capacités des acteurs du processus de suivi du Plan de Travail Gouvernemental (PTG)/ Feuille de Route 2023

Activité 5 : Réaliser l'étude de faisabilité du Projet « la Maison du Citoyen ».

Activité 6 : Projet d'Appui à la Modernisation et à la Transformation de l'Administration Publique

II. REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS

La mise en œuvre des activités a permis d'obtenir des réalisations et des livrables mesurables à l'aide d'indicateurs et d'atteindre les cibles prévues.

2.1. Réalisations des activités planifiées

2.1.1. Activité 1. : réviser et faire adopter les textes portant création, organisation et fonctionnement du PRIME

L'objectif de cette réforme est de consolider les acquis du PRIME en l'érigeant en un centre de ressources et d'expertise pour répondre aux besoins spécifiques de mise à disposition des Administrations et des Institutions de capacités stratégiques et opérationnelles de soutien dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets de réforme et de transformation.

En effet, depuis sa création, le Programme a accompagné avec succès plusieurs réformes et projets de modernisation en vue de la réforme et de la modernisation de l'Etat, marquée par la volonté politique d'accélérer la transformation structurelle et culturelle de l'administration publique.

La réalisation de cette activité a permis d'obtenir un document d'avant-projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Pôle d'Expertise pour les Réformes Institutionnelles et la Modernisation de l'Etat (PRIME).

Cet avant-projet de texte est élaboré et transmis au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de la Fonction Publique.

2.1.2. Activité 2. : développer et opérationnaliser une plateforme digitale de coordination et de suivi des initiatives de modernisation de l'administration.

Au terme des dispositions du décret N°2022-301 du 4 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministre de la Fonction Publique a, entre autres, pour responsabilité la « coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrations en vue de moderniser l'action de l'Administration publique ». Dans cette perspective, le Ministère en charge de la Fonction Publique s'est doté d'une Direction Générale de la Transformation du Service Public (DGTSP)

Afin d'accompagner la DGTSP dans ses missions, le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) a mis en place, avec l'assistance technique de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), une plateforme numérique des programmes et projets de transformation de l'Administration qui permettra de répertorier toutes les initiatives de transformation de l'action publique portée par chaque département ministériel.

Après le lancement officiel de la réalisation de cette plateforme qui s'est tenu le mardi 28 mars 2023, dans les locaux du PRIME, les enjeux et les défis ont été mis en évidence et les différentes phases du projet ont été proposées.

Il s'agit de :

- **Phase 1** : cadrage, conception et développement de l'application ;
- **Phase 2** : déploiement et formation ;
- **Phase 3** : assistance et maintenance de la plateforme.

La phase 1 a réuni tous les acteurs impliqués dans la mise en place du projet à travers des rencontres de sensibilisation et d'information. Au cours de cette étape, un cadrage des orientations a été soumis et validé par l'ensemble des parties prenantes impliquées.

Cette phase a permis de réaliser les actions suivantes : (i) la confirmation des objectifs du projet, (ii) la mise en place des différents organes du projet, à savoir le Comité de Pilotage et le Comité Technique, (iii) la confirmation des besoins réels (analyse du cahier des charges), (iv) l'identification et la définition des contraintes, des priorités et règles de gestion, (v) la confirmation du planning d'exécution du projet, (vi) l'élaboration du plan qualité du projet, (vii) le lancement officiel du projet en vue d'informer, de former et sensibiliser toutes les structures impliquées dans la mise en place du projet.

Au terme de la mise en œuvre de ces actions, un dossier d'organisation et de la charte du projet ont été produits.

La Phase 2 est un processus continu qui a démarré après le cadrage du projet. Elle a consisté en des séances d'interviews avec les différents acteurs dans le but de bien cerner le fonctionnement du métier et la représentation fidèle de tous les processus. Elle a permis de réaliser les actions suivantes : (i) Conception du cahier des charges fonctionnelles à travers les Interviews des principaux acteurs et le recueil de leurs besoins, (ii) l'Analyse détaillée des besoins qui a permis une analyse détaillée des données et des traitements, (iii) la Définition précise des critères d'acceptation en termes d'Ergonomie, de Temps de réponse et de Sécurité (iv) la Définition du plan de mise en œuvre, (v) la Définition des procédures d'audits et de sécurité du système des Données sensibles et publiques, des Catégories d'utilisateurs et des privilèges, des droits, de la Sauvegarde et de la Restauration, (vi) l'Identification des contraintes et des obstacles majeurs éventuels à l'utilisation du système (sondage), (vii) l'Analyse du rapport de l'état des lieux de l'existant, (viii) l'Atelier ou réunion d'orientation (prise en compte des contraintes par les acteurs clés) et (ix) la Conduite du changement.

Au terme de la mise en œuvre de ces actions, les livrables suivants sont produits :

- les documents de conception générale (dossier de spécification fonctionnel et dossier de spécification technique de la solution) sont réalisés ;
- le plan de paramétrage des règles et des habilitations est produit ;
- le plan de recette est produit ;
- le plan de migration des données du précédent système conduit du changement et le plan de formation sont disponibles.

A ce jour, les trois premiers modules ont été réalisés, à savoir :

- l'Administration de la plateforme (comptes utilisateurs, données de référence) ;
- la Gestion des projets de transformation (identification

des projets, suivi des projets) et le module Reporting (génération des rapports, états spécifiques).

De plus, la collecte des données auprès des ministères porteurs d'initiatives a débuté ; cela facilitera l'étape de Recette du projet.

2.1.3. **Activité 3. : développer une plateforme numérique et faire le suivi de la feuille de route du Gouvernement (PSFR).**

Le Gouvernement a adopté la Feuille de Route 2023 au premier Conseil des Ministres tenu le 04 janvier 2023. Cette Feuille de Route a été remise à SEM le Président de la République et à l'ensemble des membres du Gouvernement. Elle est rendue opérationnelle et mise en œuvre au niveau de chaque Département ministériel et fait l'objet de suivi trimestriel.

Pour le suivi, une Plateforme (PSFR) un mécanisme de suivi est mis en place avec l'appui technique et financier du Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME). A cet effet, des revues trimestrielles se sont réalisées aux premier, deuxième et troisième trimestre. Au quatrième trimestre, un atelier bilan est organisé pour apprécier l'état d'avancement et faire le bilan de la mise en œuvre de la Feuille de Route.

A cet effet, le Cabinet du Premier Ministre en collaboration avec le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME), a organisé un atelier un bilan de la mise en œuvre des activités de la Feuille de Route 2023 et l'élaboration de la Feuille de Route 2024 du Gouvernement, les 16, 17 et 18 novembre 2023 à l'Hôtel le Régent de Grand Bassam.

L'objectif visé par cet atelier est de faire le bilan de la mise en œuvre de la Feuille de Route 2023 avec les Points Focaux des Ministères et valider les activités de la Feuille de Route 2024 à faire adopter par les membres du Gouvernement.

Au terme des travaux de l'atelier, les livrables suivants sont obtenus :

- le bilan de la Feuille de Route 2023 du Gouvernement est dressé et disponible ;
- la Matrice consolidée du plan d'actions 2024 du Gouvernement est élaborée et disponible ;
- la Feuille de Route 2024 consolidée est élaborée et disponible ;
- la matrice des textes législatifs et réglementaires à adopter pour opérationnaliser la Feuille de Route 2024 est élaborée et disponible ;
- les capacités des Points Focaux de la PSFR sont renforcées à l'utilisation des fonctionnalités de la Plateforme.

En outre, des points d'attention et des suggestions ont été formulés à l'endroit de toutes les parties prenantes :

1. POINTS D'ATTENTION

- difficulté de l'harmonisation de la rédaction du rapport par Projet ;
 - difficulté d'obtention des informations relatives aux Taux d'exécution physique et d'engagement, budget;
 - difficulté de la disponibilité des ressources financières après le passage du collectif ;
 - difficulté de synthèse du narratif ;
 - absence de prise en compte de la date de référence du projet sur la PSFR ;
 - les Points Focaux n'ont pas une bonne implication de la prise en main des dossiers ;
 - difficulté de l'arbitrage budgétaire par rapport à la notification budgétaire entraîne un retard dans la rédaction des Projets.
- nécessité l'implication de la hiérarchie ;
 - mise en place d'un comité sectoriel de dialogue ;
 - nécessité de la présence des Porteurs de Projets aux différentes revues à mi-parcours pour plus de précision et de clarification ;
 - nécessité pour le PRIME de mettre en place des outils pour accompagner le suivi des Projets et être en interaction avec les Points Focaux ;
 - faire ressortir dans le rapport les points significatifs de l'impact des Projets sur le social. Concernant les Réformes, les points d'attention sont les suivants :
 - difficulté de l'harmonisation des Réformes ;
 - difficulté pour évaluer le Taux d'exécution de progression des Réformes ;
 - important lot de Textes restés sans suite après leur transmission au SGG ;
 - plusieurs textes n'ayant pas été adoptés sont reconduits en 2024.

2. SUGGESTIONS

2.1.4. Activité 4 : étude de faisabilité du Projet « la Maison du Citoyen ».

Rappel du contexte de l'étude de faisabilité de la Maison du Citoyen.

Le Ministère de la Fonction Publique, à travers la Direction Générale de la Transformation du Service Public (DGTSP), a initié, depuis novembre 2022, une étude portant élaboration du Document d'Orientation du Projet la Maison du Citoyen afin de mettre fin au manque de lisibilité constaté dans le déroulement du Projet la Maison du Citoyen en cours depuis 2016.

Cette étude, réalisée par le Cabinet MS International, est conduite sous la supervision technique du Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation

de l'État (PRIME) en qualité de maître d'ouvrage délégué, et sous la supervision générale de la Direction Générale de la Transformation du Service Public (DGTSP), la supervision technique du Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME), sur la période de novembre 2022 à décembre 2023.

Les activités réalisées au cours de l'année 2023 ont permis de réaliser les livrables suivants :

- la Collecte de données sur le terrain à Abidjan et à l'intérieur du pays Abidjan, (25 structures rencontrées, 6 régions de 10 départements avec 1682 personnes enquêtées) est réalisée du mois de mars au mois de mai 2023 ;
- l'analyse, le traitement et la validation des données collectées a été réalisée

au mois de juin 2023;

- le comité consultatif de l'étude a été mis en place et a analysé et pré validé le rapport d'analyse stratégique y compris les critères de choix du modèle de la Maison du Citoyen, à travers une série de réunions sur la période de juillet à août 2023 ;

- deux réunions techniques de validation du rapport d'analyse stratégique y compris le choix de l'option et des décisions connexes se sont tenues les 28 septembre et 11 octobre 2023 en présence des membres du Comité Consultatif, avec les conclusions suivantes : (i) le contexte technologique est favorable ; (ii) le Projet est en cohérence avec les orientations internationales, nationales et sectorielles ; (iii) le projet est pertinent pour plusieurs parties prenantes.



Réunions techniques de validation de l'analyse stratégique

- un atelier national de validation du rapport final de l'étude de faisabilité de la Maison du Citoyen s'est tenu du 21-22 décembre 2023 de 8 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

L'atelier a enregistré la présence effective de 43 personnes issues de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile, de la DGTSP, du PRIME et du Cabinet consultant MS International et avait pour objectif de valider le document d'orientation du projet la Maison du Citoyen de l'option choisie.

L'atelier a permis de valider les points clés du rapport, à savoir : (i) l'analyse techno-économique du modèle choisi ; (ii) la théorie du changement et le cadre de résultats ; (iii) le cadre opérationnel de mise en œuvre et de pilotage du projet la maison du citoyen ; (iv) la dénomination « Maison du Service Public ».

2.1.5. Activité 5: Opérationnaliser la plateforme numérique de suivi des décisions du gouvernement

Dans l'exercice de sa mission de coordination interministérielle, le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) veille, sous l'autorité du Premier Ministre, à la programmation de l'activité normative. À ce titre, il a dans ses attributions de prévenir le risque de carences de l'Etat dans l'adoption des décrets nécessaires à l'application des lois. En effet, le vote de la loi n'est pas l'achèvement de la réforme. Pour traduire la réforme dans les faits, il faut investir dans sa mise en œuvre, dans son suivi et dans son évaluation, mais il faut déjà veiller à la prise rapide des décrets et autres textes d'application.

Ainsi la réalisation de la Plateforme de Suivi des Décisions du Gouvernement (PSDG) vise à mettre en place une plateforme numérique qui permettra de suivre pour chaque loi, le calendrier et le niveau de

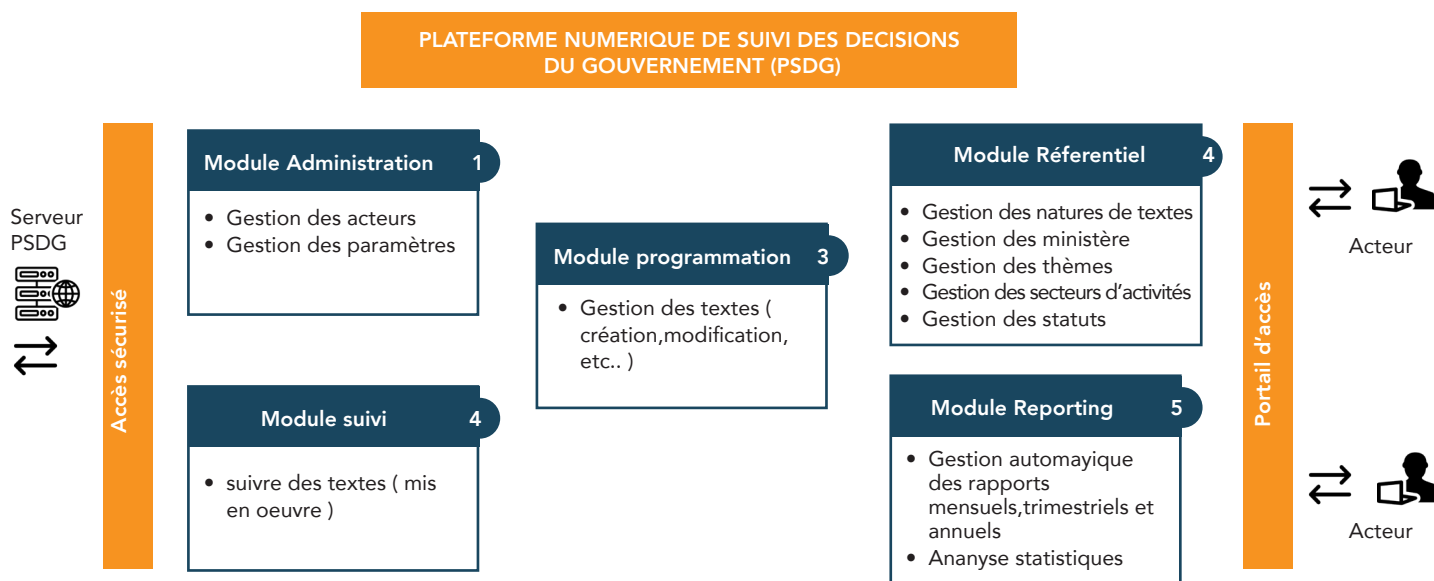
réalisation des diligences relatives à la prise des mesures réglementaires qui découlent de son adoption. L'objectif général est de doter le Gouvernement d'un mécanisme permettant le suivi effectif de l'application des lois.

De façon pratique, il s'agit de développer et opérationnaliser une plateforme numérique de suivi de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires. Les activités à réaliser pour l'ensemble du Projet en vue de réaliser les résultats attendus et les objectifs fixés sur la période sont les suivantes :

- Collecte des lois et textes réglementaires adoptés depuis avril 2011, date de référence ;
- Développement de la plateforme numérique ;
- Élaboration du calendrier de rattrapage de la mise en œuvre des lois et décrets déjà adoptés ;
- Proposition du mécanisme d'intégration des lois à venir y compris du calendrier de la prise de leurs textes d'application.

Au terme de l'année 2023, les phases de conception, de développement et de déploiement du processus ont été entièrement réalisées à travers la collecte des lois et textes réglementaires adoptés depuis avril 2011 et le développement de la plateforme numérique.

Description de la solution cible et des fonctionnalités



- Le Module Programmation, la fonctionnalité permettant d'enregistrer, de modifier ou de supprimer les textes est élaboré
- Le Module Suivi des textes, la fonctionnalité permettant de suivre les textes enregistrés est élaboré
- Le Module Reporting, Production automatique des rapports semestrielle et annuels, la fonctionnalité permettant de générer les rapports annuels de façon automatique est élaboré.

Au terme de la conception du Projet PSDG, le Projet est réalisé à 100%, reste la phase de déploiement. Cette activité sera menée au cours du premier trimestre de l'année 2024.

2.1.6. Activité 6 : Projet d'Appui à la Modernisation et à la Transformation de l'Administration Publique

RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement ivoirien a entamé depuis 2022, la négociation d'un financement auprès de la République de Corée en vue du financement d'un projet d'appui à la modernisation et à la transformation de l'administration publique.

Porté par le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration à travers le PRIME, le projet doit appuyer le développement d'un système numérique de l'administration et le renforcement des compétences opérationnelles de l'ENA et de son système de formation pour un montant de 10 millions USD sur une période de 4 ans (2025-2028). Après la pré-validation du document conceptuel soumis à la Corée, une Mission de trois (3) Experts de l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) a effectué une visite de travail à Abidjan du 17 au 28 octobre 2023 afin de mener l'étude de faisabilité du projet.

RAPPEL DES ÉTAPES CLÉS D'ÉLABORATION DU DOCUMENT CONCEPTUEL DU PROJET.

- **Elaboration du Document Conceptuel de Projet (16 mars au 08 juillet 2022)** : Rencontres initiées par le PRIME avec les acteurs clés et les parties prenantes de l'ENA et atelier de validation du document projet à Grand-Bassam



Atelier de validation du Projet du 4 au 8 juillet 2022

- **Soumission et pré-validation du Document Conceptuel de Projet (14 juillet 2022 au 10 octobre 2023)**
- **Mission pour l'évaluation du projet (faisabilité) du 17 au 27 octobre 2023**
- 18 octobre 2023 au PRIME, séance de cadrage de la Mission des Experts coréens avec la présentation du Projet par le PRIME y compris les liens du projet avec les politiques nationales et internationales et le problème central et les parties prenantes clés.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Une Mission de trois (3) Experts de l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) a effectué une visite de travail à Abidjan du **17 au 28 octobre 2023** afin de mener l'étude de faisabilité du projet d'appui à la modernisation et à la transformation de l'administration publique dans le cadre de la négociation d'un financement auprès de la République de Corée.

Conformément au Programme de travail, les activités suivantes ont été réalisées :



séance de cadre de la Mission KOICA- le 18 octobre 2023 au PRIME

- 19 octobre 2023, cérémonie de lancement de la Mission au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration Publique, présidée par Mme le Directeur de Cabinet.



Cérémonie d'ouverture de la Mission- 19 octobre 2023



Séance d'échanges l'OSEP

- 18 au 26 octobre 2023, séances de rencontres de l'équipe de la Mission avec les parties prenantes clés et de visites de terrain

- Cérémonie de clôture et présentation des conclusions de la Mission, le 27 octobre 2023.

Les recommandations aux fins d'accompagner le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration Publique pour l'amélioration de la gouvernance et la performance de l'administration publique ont porté sur les actions suivantes :

i. la modernisation de l'ENA à travers la digitalisation, la rénovation et l'équipement des bâtiments et salles ;

ii. l'accompagnement de la mise en œuvre de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat à travers des appuis divers, entre autres, l'appui aux 32 antennes régionales, l'appui à l'OSEP, etc. La cérémonie s'est achevée par une audience accordée par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.



Réunion de fin de la mission KOICA (27/10/2023)

III. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

3.1. LES DIFFICULTÉS

Pour l'ensemble des activités réalisées, des difficultés ont été rencontrées. Elles sont spécifiques à chaque projet ou à chaque activité.

Ainsi pour la mise en œuvre de l'activité : « développer et opérationnaliser une plateforme digitale de coordination et de suivi des initiatives de modernisation de l'administration », la difficulté principale actuelle réside dans la collecte des données. Malgré le système de collecte mis en place par la DGTSP, les données tardent à être collectées. Selon le point effectué à ce jour, sur l'ensemble des ministères sollicités, seulement quatre d'entre eux ont fourni effectivement les informations souhaitées.

Au niveau de l'activité « Projet Maison du Citoyen », des difficultés majeures ont été rencontrées. Il s'agit des contraintes financières rencontrées dues à un retard de paiement par le Trésor Public du premier Acompte du Cabinet et également le retard dans la production et la validation des livrables de l'étude en raison du retour tardif des représentants des points focaux et de données de certains ministères et structures.

Concernant l'activité « Projet d'Appui à la Modernisation et à la Transformation de l'Administration Publique », la majeure difficulté s'est constatée lors de la conduite de l'étude de faisabilité qui a débuté juste au lendemain de la mise en place d'un nouveau gouvernement avec des priorités énormes pour notre Ministère de tutelle.

3.2. LA MITIGATION

Face à ces différentes difficultés, des actions vigoureuses ont été prises afin de minimiser l'impact des difficultés sur l'atteinte des résultats escomptés.

Ainsi afin de booster la prise de rendez-vous pour la collecte d'informations au niveau d'Abidjan, l'équipe du PRIME avec l'appui de la DGTSP (DMOA, DAPSP) ont mené des actions de suivi régulier à travers des personnes ressources au sein des structures concernées dans le cadre de la réalisation de l'activité : « développer et opérationnaliser une plateforme digitale de coordination et de suivi des initiatives de modernisation de l'administration ».

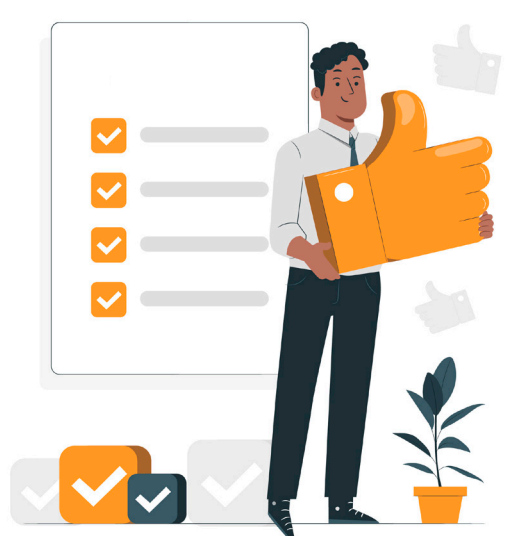
Concernant l'activité « Projet Maison du Citoyen », les équipes du PRIME et du Cabinet MS International avec l'appui de la DGTSP ont pu mener des actions pour surmonter les difficultés rencontrées. Il s'agit de plaidoyers réalisés avec l'appui de la DAF pour accélérer le processus de paiement du prestataire par le Trésor Public.

Pour l'étude de faisabilité du projet KOICA, des synergies d'actions du PRIME, du Directeur Général de l'ENA avec l'appui des deux (2) Directeurs de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration Publique, ont permis de réaliser les programmes de rencontres prévues pour la mission d'évaluation.

En outre, en dépit de son agenda chargé, Mme le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, a pu accorder une audience à la délégation coréenne et à toutes les équipes impliquées dans le projet.



IV. LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES



- Des échanges réguliers entre les équipes du Cabinet MS International et du PRIME pour partager, en cas de besoins, des points de blocage et trouver de façon consensuelle la solution.
- Des échanges réguliers entre les équipes du PRIME et de la KOICA pour réajuster le programme et des visites tripartites de terrain (ENA, PRIME et KOICA).
- Élaboration des points d'étape hebdomadaire mettant en exergue des urgences en situant les responsabilités (fiche de suivi régulier).
- Mise en place d'un Comité Consultatif, inclusif et participatif pour la validation des livrables de l'étude portant élaboration du document pour l'opérationnalisation de la maison du citoyen.
- Organisation de réunions journalières en fin de journée entre les experts de la KOICA et le PRIME, pour faire le point et déterminer les actions du jour suivant.
- Élaboration des points d'étape hebdomadaire mettant en exergue des urgences en situant les responsabilités (fiche de suivi régulier).

V. BILAN FINANCIER DU PROJET

Ce bilan retrace l'état d'exécution des dotations budgétaires du trésor et de la contrepartie du PNUD au cours des années 2022 et 2023.

	BUDGET 2022		BUDGET 2023	
	PART ETAT	PART BAILLEUR	PART ETAT	PART BAILLEUR
Budget Annuel	200 000 000	27 500 000	354 000 000	0
Montant engagé	200 000 000	27 500 000	354 000 000	0
Taux d'engagement	100%	100%	100%	0

VI. PERSPECTIVES

Au terme de la mise en œuvre des activités 2023 du Prime, une feuille de route et une lettre de mission a été élaborée en vue de poursuivre les activités de 2023 et réaliser de nouvelles activités au regard de l'environnement et des priorités du moment. Ainsi au titre de l'Année 2024, le PRIME aura la charge de la réalisation des actions suivantes :

- | | | |
|---|---|---------------|
| 1 | ACHEVER LA REFORME DU PRIME | JUIN 2024 |
| 2 | APPORTER UN APPUI A LA DIGITALISATION DES ACTES DE LA DRH / FONCTION PUBLIQUE | JUILLET 2024 |
| 3 | PRODUIRE LE REPERTOIRE DES EXPERTS EN REFORME DE L'ETAT ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION | JUILLET 2024 |
| 4 | RENDRE DISPONIBLE L'INDICE DE PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION | AOÛT 2024 |
| 5 | POURSUIVRE L'APPUI AU REFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'OSEP (Fourniture de bornes digitales à l'OSEP) | AOÛT 2024 |
| 6 | RENDRE DISPONIBLE LA CONVENTION AVEC LA KOICA PORTANT SUR LE PROJET D'APPUI A LA MODERNISATION ET A LA TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION | DECEMBRE 2024 |
| 7 | POURSUIVRE LE PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA PATEFORME DE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT (PSFR) | DECEMBRE 2024 |
| 8 | OPERATIONNALISER LA PATEFORME DE SUIVI DES DECISIONS DU GOUVERNEMENT (PSDG) | DECEMBRE 2024 |

CONCLUSION

Au terme des activités quatre trimestres de l'années 2023, les actions entreprises se sont bien déroulées avec une atteinte des cibles prévues, certes avec des difficultés et des contraintes, mais aussi avec des leçons apprises et des partages d'expériences ; ce qui a permis un bon niveau de capitalisation des équipes du PRIME. En effet, les résultats attendus de l'atelier Bilan de la Feuille de Route du Gouvernement (PSFR) a été atteint le passage en revue des points cités plus haut sous réserve de la prise en compte des amendements apportés. Quant à la PSDG, la plateforme est réalisée et la phase de l'appropriation se déroulera au cours de l'année 2024.

Par tous ces résultats, le PRIME accroît sa visibilité et accroît son expertise dans le microcosme des réformes institutionnelles et de la modernisation de l'Administration.

Cela reste conforme à sa mission d'accompagner la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration publique et de rendre plus cohérente l'action des différents acteurs publics et améliorer de manière significative l'efficacité des programmes/projets de l'Etat afin de répondre aux besoins importants des populations notamment en matière de délivrance des services sociaux de base et de réduction de la pauvreté.

Toutefois, pour accentuer ces missions, des moyens conséquents permettront au PRIME de jouer pleinement ses missions et d'atteindre les résultats escomptés.

ANNEXE : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGÉTISÉ

PERIODES	LIVRABLE	TRIMESTRE 1			TRIMESTRE 2			TRIMESTRE 3			TRIMESTRE 4			ETAT DE RÉALISATION
		jan.	fev.	mar.	avr.	mai.	juil.	juil.	aou.	sep.	oct.	nov.	dec.	
ACTIVITES														
Activité 1: Réviser et faire adopter les textes portant création, organisation et fonctionnement du PRIME	Décrets													
Activité 2: Développer et opérationnaliser une plateforme digitale de coordination et de suivi des initiatives de modernisation de l'administration	Plateforme numérique													
Activité 3: Développer et opérationnaliser une plateforme numérique de suivi de l'application des lois et décrets	Plateforme digitale													
Activité 4: Développer une plateforme numérique et assurer le renforcement des capacités des acteurs du processus de suivi du Plan de Travail Gouvernemental (PTG)/ Feuille de Route 2023	Plateforme numérique													
Activité 5: Réaliser l'étude de faisabilité du Projet « la Maison du Citoyen ».														
Activité 6: Projet d'Appui à la Modernisation et à la Transformation de l'Administration Publique														

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE DU PTAB 2023 DU PRIME



Bureau du PRIME, 185 Rue Washnigton, Abidjan Cocody Ambassade

Tel : 27 22 52 70 46/45 - 07 48 10 77 60

Email : s.bamba@prime.gouv.ci